

## Mairie d'Eygliers

---

**De:** dgs <dgs@tignieu-jameyzieu.fr>  
**Envoyé:** mercredi 24 octobre 2018 09:52  
**À:** Mairie d'Eygliers  
**Cc:** Jean-Pierre ROUANE  
**Objet:** Révision du PLU / Enquête publique

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eygliers, je souhaite déposer les remarques suivantes concernant la question du classement du hameau de la Haute Boyère où se situe ma propriété, en zone d'assainissement collectif et non pas en zone d'assainissement non collectif :

« Le hameau de la Haute Boyère comprend plusieurs habitations rapprochées et certaines ont peu ou pas de terrain pour réaliser un assainissement non collectif. Par ailleurs, le Schéma Directeur d'Assainissement préconise une surface de 2.000 m<sup>2</sup> pour la création d'un réseau autonome, ce qui met dans l'impossibilité les propriétaires de ce hameau de réaliser un tel aménagement. Enfin, le hameau de la Basse Boyère distant de quelques centaines de mètres et situé en contrebas de celui de la Haute Boyère dispose de l'assainissement collectif et il serait aisé d'effectuer le raccordement à ce dernier. Je précise également que le hameau de la Haute Boyère est en pleine mutation avec la construction à court terme de trois nouvelles habitations (propriétaires à l'année), ce qui portera les propriétés raccordées à une dizaine. En conséquence, je demande que la révision du PLU classe le hameau de la Haute Boyère en zone d'assainissement collectif ».

Vous en souhaitant bonne réception,  
Cordialement.

Jean-Pierre ROUANE